Félix Gaillard (1919-1970)

17-05-2019

Félix Gaillard a de la suite dans les idées. Dix ans après sa déclaration de 1948 sur la réduction des dépenses de l'Etat, alors qu'il est ministre des finances et des affaires économiques dans le cabinet Bourgès-Maunoury (13 juin - 6 novembre 1957), il prend sans délai les mesures énergiques qu'appelle la situation des finances publiques : il négocie une avance de 300 milliards de francs avec la Banque de France et fait adopter la loi du 26 juin 1957 portant assainissement économique et financier qui majore de 20% l'impôt sur les sociétés, les droits de timbre et d'enregistrement.

(d'après le portail de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics)

Jean-Jacques Salomon

jjsalomon@oomark.com